



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2103 528

Le 21 avril 2021

OBJET : ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant la santé mentale.***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 22 mars 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1. Le nombre d'interventions auprès de gens à l'état mental perturbé ou en crise suicidaire à l'échelle de la MRC de Joliette pour chacune des années suivantes : 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ainsi que le temps moyen consacré à ces interventions pour chacune de ces années;***
- 2. Les mêmes informations si elles ont été compilées à l'échelle des villes de Joliette et de Notre-Dame-des-Prairies, et ce, pour la même période.***

Pour les points 1 et 2, nous vous transmettons, ci-dessous, un tableau faisant état des renseignements demandés, soit le nombre de dossiers concernant le nombre d'interventions auprès de gens à état mental perturbé ou en crise suicidaire pour les municipalités et les villes de la MRC Joliette, et ce, pour les années 2015 à aujourd'hui. Cependant, nous ne pouvons vous transmettre le temps moyen de chacune des interventions, car nos systèmes informatisés ne permettent pas d'extraire ces informations (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Nombre d'interventions auprès de gens à état mental perturbé ou en crise suicidaire à l'échelle de la MRC Joliette

Lieux	2015-2016*	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
MRC de Joliette	329	554	580	625	738	851
Ville de Joliette	208	327	330	346	419	533
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	23	44	60	51	38	53

Source: Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec
Mise à jour: 2021-03-30

*Les données 2015 ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives puisque plusieurs dossiers ont été détruits selon le calendrier de conservation.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels